

Procès de France Télécom : «Il fallait bien un bouc émissaire»

Faits divers | Marie Sanchis | 18 juin 2019, 21h57 |



Pour certains, «même la couleur orange » est devenue « insupportable», la couleur du groupe devenu Orange. (Illustration) LP/Olivier Corsan.

L'ancienne coordinatrice des médecins du travail et une psychiatre spécialisée dans la souffrance au travail des salariés ont livré leur témoignage, ce mardi, devant le tribunal de Paris.

« À mon arrivée, j'ai été étonnée que la médecine du travail ne soit pas conçue comme un service essentiel. » C'est ce qu'affirme le docteur Nguyen-Khoa qui fut coordinateur national de la médecine du travail du groupe France Télécom d'octobre 2006 à décembre 2009. Citée par le parquet, elle témoigne, ce mardi, au procès des anciens hauts responsables de l'entreprise [devant le tribunal correctionnel de Paris](#). Ils comparaissent pour harcèlement moral et doivent répondre de la politique managériale de l'entreprise qui visait à obtenir le départ de 22 000 salariés et la mobilité de 10 000 autres en moins de trois ans.

« Je suis surprise de constater que dans votre déclaration spontanée vous n'avez pas dit un mot sur la souffrance au travail », s'étonne Me Sylvie Topaloff, avocate de parties civiles. Camille Nguyen-Khoa préférera évoquer sa mission au sein de l'entreprise. Un travail pour lequel elle s'est occupée de « la coordination du réseau des médecins du travail » des directions locales, mais a aussi assuré un « rôle de conseil de l'entreprise ».

Sur ce dernier point l'avocate tique. « Mme Nguyen n'est pas médecin du travail, elle est le conseil de la direction de France Télécom », déclare-t-elle. Elle rappelle qu'un médecin du travail, « du fait de son statut légal », n'a pas de manager et est « indépendant ». Ce n'était pas le cas de Mme Nguyen-Khoa, qui évoque, par ailleurs, des relations parfois tendues avec sa hiérarchie.

«Mais on vous reprochait quoi ?»

Elle abandonnera son poste de médecin coordinateur le 31 décembre 2009. « Meurtrie » par le traitement qui lui a été réservé par la presse lorsqu'elle quitte volontairement ses fonctions, elle tient à rectifier : « Je n'ai nullement été remerciée. » « Il fallait bien un bouc émissaire, le rôle de médecin coordinateur n'était pas facile, je faisais l'objet de critiques de toutes parts », se souvient-elle.

« Vous ne vouliez pas être le bouc émissaire de qui ? » interroge la présidente. Le médecin perd le fil : « Je n'en sais rien, c'était tellement pénible. » « Mais on vous reprochait quoi ? » persévère la magistrate, avec

une once d'agacement. Le silence s'installe. Camille Nguyen-Khoa s'effondre. Ses sanglots résonnent dans la salle d'audience jusqu'à l'intervention d'Oliver Barberot.

L'ancien directeur des ressources humaines explique, qu'à l'époque, « on pouvait imaginer qu'elle ait sa responsabilité dans la médiatisation de la crise » en ne répercutant pas « les alertes » des médecins du travail des directions locales. Me Jean-Paul Teissonniere, avocat de parties civiles, déclare que ce « statut de médecin coordinateur est déraisonnable ». Il ajoute : « Les difficultés qu'exprime le Dr Nguyen sont inhérentes à un poste un peu fou. »

Des récits accablants

La scène a secoué l'audience. Ce procès [est éprouvant pour les témoins](#). Les propos de Brigitte Font Le Bret le confirment. Celle qui fut membre de l'Observatoire du stress et des mobilités forcées de France Télécom, créé en 2007 par deux organisations syndicales, déclare : « Je me disais : *Je vais pouvoir le faire.* » Mais « tout est remonté à la surface ».

Dans un discours vindicatif, cette psychiatre spécialisée dans l'accueil des salariés en souffrance égraine les récits qu'elle a recueillis à partir de 2004 et jusqu'à la fin de la crise. L'histoire de ce technicien qui s'est vu proposer « huit mutations ». Ou celle de cet homme qui l'appelle alors qu'il est prêt à sauter de son balcon. Ces salariés qui, faute de formation adaptée, se retrouvent à « acheter des livres sur l'informatique » et qui « demandent de l'aide à leurs enfants ». Et ces locaux inadaptés. Ou encore les phobies de ces employés qui « ne peuvent plus passer devant les locaux de France Télécom ou Orange » et pour qui « même la couleur orange » est devenue « insupportable ». Elle l'affirme : « Ce ne sont pas des caprices, c'est une réelle souffrance. »